

COMMUNIQUE DE PRESSE

CATHERINE SEGUIN, PREFETE DU GERS, INAUGURE CE VENDREDI 13 AVRIL LA MAISON DE SANTE DE MIRANDE.

Portée par la commune de Mirande, cette maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) regroupe 35 professionnels de santé : 5 médecins, 6 kinésithérapeutes, 15 infirmier(es), 2 orthophonistes, 1 dentiste, 1 psychomotricienne, 1 podologue, 1 sage-femme, 1 diététicienne, 1 sophrologue et 1 psychologue. Il s'agit ainsi de la MSP la plus importante du département, et l'une des plus importantes de la région Occitanie.

Situés en plein cœur de Mirande, proches de la Halle municipale, facilement accessibles, les locaux de la MSP sont abrités dans un bâtiment communal entièrement rénové (ancien Lycée) dont les travaux ont débuté fin 2016 et ont été réalisés en un temps record pour permettre l'ouverture au printemps 2018. Les professionnels de santé se sont très largement impliqués tout au long du projet pour permettre sa réussite.

Le coût total de la réalisation de la maison de santé de Mirande est de 2 290 000 €. Afin de permettre sa réalisation, l'État a largement contribué au financement de celle-ci, avec un total d'aide de 684 000 €, soit 30 % du montant total, répartis de la façon suivante :

- Dotation à l'équipement des territoires ruraux (DETR 2015) = 500 000 €
- Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL 2017) = 84 000 €
- Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT) = 100 000 €

[Les autres financeurs publics ont contribué à hauteur de 17 %, répartis de la façon suivante :

- Région (accessibilité/thermique) = 110 000 €
- Département du Gers (contrat de développement durable) = 150 000 €
- Europe (LEADER) = 100 000 €
- Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne) = 40 000 €]

L'ARS Occitanie a participé quant à elle à l'accompagnement du projet de Mirande à hauteur de 50 000 euros.

Le déploiement des MSP s'inscrit dans la politique générale en faveur des territoires ruraux afin d'y maintenir l'accès aux soins, en portant notamment une attention particulière aux zones les plus fragiles. Ainsi, l'objectif a été fixé d'ouvrir 1000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017 et de signer 1700 contrats d'engagement de service public pour l'installation de jeunes praticiens dans les territoires fragiles. Ces objectifs, qui ont été déclinés à travers le Pacte Territoire Santé 2 de janvier 2016, sont aujourd'hui atteints.

Une maison de santé regroupe des professionnels médicaux, en majorité libéraux, qui dispensent des soins de premier recours et qui peuvent également participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales. Elle représente un réel attrait pour les jeunes professionnels de santé qui ne souhaitent plus s'installer de manière isolée.



Liberté • Égalité • Fraternité

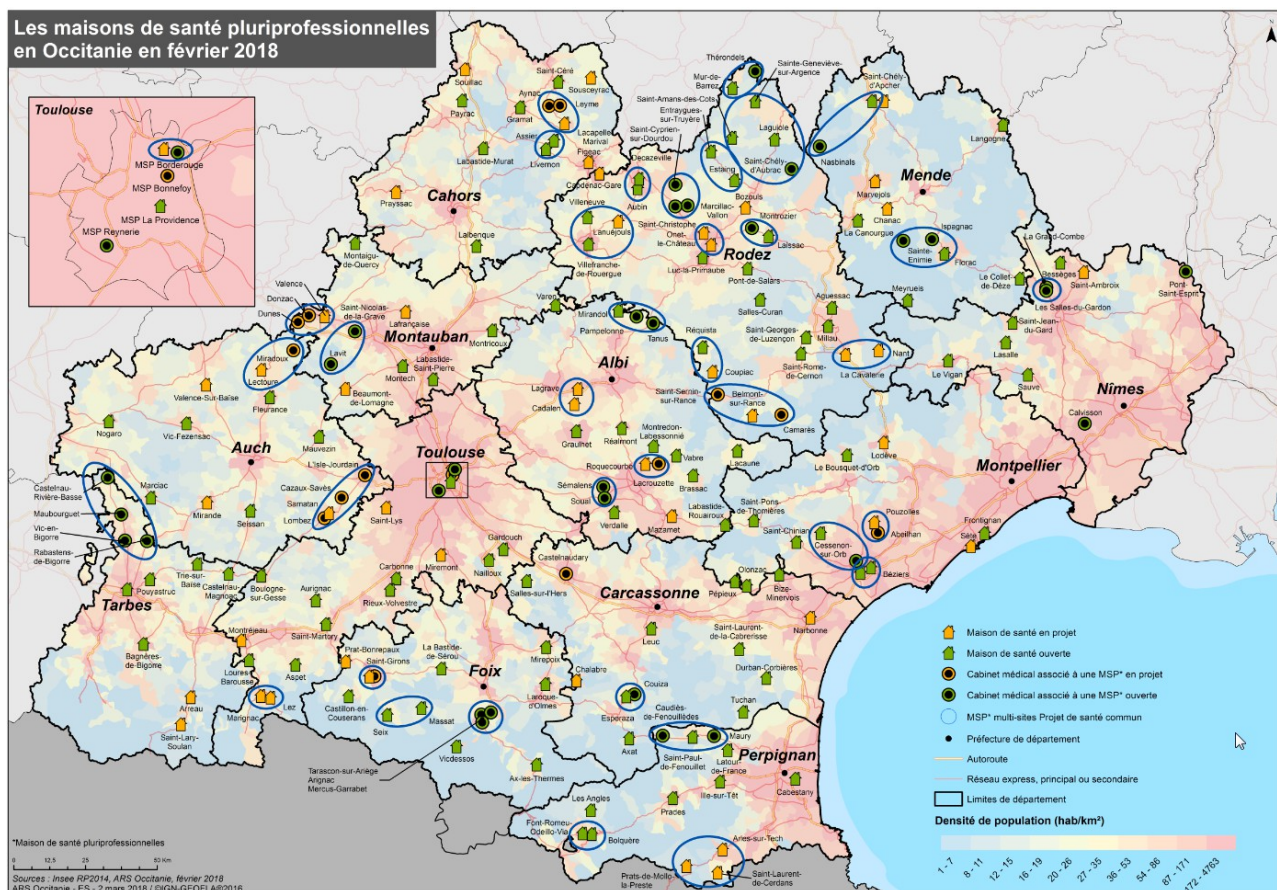
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU GERS

Un projet de « maison de santé » est à la fois un projet médical et un projet de territoire. Il peut être porté par les collectivités locales dans le cadre de l'intercommunalité. Il permet de réduire le coût d'installation des professionnels de santé en mutualisant les moyens de fonctionnement et en réduisant les charges, de rendre les territoires plus attractifs, de renforcer l'offre de soins, de favoriser les échanges entre professionnels et ainsi d'améliorer le suivi des patients.

Le Gers compte désormais 7 maisons de santé ouvertes (Fleurance, Marciac, Mauvezin, Mirande, Nogaro, Seissan et Vic-Fezensac) et 3 autres projets ont été validés (Lectoure, Samatan et Valence sur Baïse).

Carte des MSP de la région Occitanie :



Contact Presse : Service départemental de la communication interministérielle de l'Etat -
Tél. 05.62.61.43.68 - Portable. 06.34.31.26.98 - Fax. 05.62.05.47.09

\\Pref32-s2010-1\bucisi\COMMUNIQUES\COMMUNIQUES 2018\Sante\Cmspmirande2.doc